



Comment rappatrier une fille de 16ans séquestrer à l'étranger

Par **maximum**, le **29/11/2010** à **21:53**

Bonjour, rn rn Je souhaiterai des renseignements pour une affaire qui m'affecte personnellement même si je ne suis pas la personne concernée directement. rn Mon frère de 18 ans, a une petite amie anglaise de 16 ans qui vit en France depuis 2 ans. Les parents de cette dernière sont séparés, son père vit en Jordanie et a frappé sa fille plusieurs fois, sa mère vit en France et est dépressive. rn Il y a trois semaines maintenant, elle a fait croire à sa fille que ça lui ferait du bien d'aller passer un week-end à Londres chez sa tante, mais depuis elle ne peut plus rentrer en France, sa mère ne veut plus d'elle (ça n'a jamais été l'entente parfaite) et sa famille en Angleterre lui a confisqué son passeport. Elle ne souhaite qu'une chose regagner la France, elle est comme séquestrée en Angleterre. Elle ne va pas à l'école et devient complètement désespérée... rn Que faire sachant qu'elle a gardé la nationalité anglaise ? rn Porter plainte contre sa famille? Qu'elle même porte plainte? rn rn Merci de m'aider rn rn Cordialement. rn rn Maxime.

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **22:12**

Elle est mineure donc sa mère a le droit de l'envoyer vivre là où elle veut tant qu'elle n'est pas en danger. rn Elle attend sa majorité et là, elle fera ce qu'elle veut.

Par **maximum**, le **29/11/2010** à **22:16**

Merci pour votre réponse, c'est bien ce que je pense, mais nous avons tous peur qu'elle fasse une grosse bêtise et là nous nous en voudrions de ne pas avoir agi. De plus sa mère n'est pas totalement capable d'assumer ses responsabilités.

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **22:25**

Vous n'avez aucun droit à agir, ni votre frère (il a quel âge ?), ni d'ailleurs la compétence pour estimer que la mère n'est pas apte à élever sa fille comme elle l'entend.